

## Burn out : des députés PS demandent sa reconnaissance comme maladie professionnelle

Selon une récente enquête de Cegos, le "burn out" ou sentiment d'épuisement psychique lié aux conditions de travail touche aujourd'hui un salarié français sur quatre au cours de sa carrière.

Serait-ce le mal du 21<sup>ème</sup> siècle ? Selon une récente enquête de Cegos, le "burn out" ou sentiment d'épuisement psychique lié aux conditions de travail touche aujourd'hui un salarié français sur quatre au cours de sa carrière. Dimanche 8 décembre, dans une tribune publiée par le JDD, une trentaine de députés PS ont donc demandé la reconnaissance de ce phénomène comme maladie professionnelle. "Nous demandons la reconnaissance de l'épuisement comme maladie professionnelle", ont écrit les élus, ajoutant : "Cette reconnaissance est indispensable pour faire que les effets de l'épuisement nerveux au travail soient à la charge de ceux qui en sont responsables, c'est-à-dire les employeurs".

Les députés signataires proposent donc de faire "basculer le financement" de ce syndrome d'épuisement professionnel "sur la branche Accident du travail et maladie professionnelles financée par les cotisations patronales à 97%". Ils suggèrent également d'inscrire la "dépression consécutive à un épuisement profond" et le "stress post-traumatique au travail" au tableau des maladies professionnelles.

A l'heure actuelle, le régime de la Sécurité sociale finance un congé maladie ou un temps partiel thérapeutique d'un employé souffrant du stress au travail. Mais seuls quelques dizaines de cas par an voient leur syndrome d'épuisement reconnu en tant que maladie professionnelle. Celle-ci entraîne une incapacité permanente de plus de 25% des cas. Par ailleurs, la définition clinique de syndrome "d'épuisement professionnel" est floue : on parle d'une immense fatigue et la sensation d'être "vidé", associée à des douleurs physiques ou des manifestations de stress et d'angoisse.